

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°25-DP028

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Consultation portant sur l'achat de véhicules par la Communauté de communes Terre Valserhône (marché n°202510) – Déclaration sans suite du lot n°03 pour cause d'infructuosité

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et ses articles L.2152-1, L. 2152-4, R. 2185-1 et R. 2122-2,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT qu'une consultation portant sur l'achat de véhicules par la Communauté de communes Terre Valserhône (marché n°202510) a été lancée le 25 avril 2025, selon la procédure adaptée ouverte, publiée au BOAMP ainsi que sur le profil d'acheteur de l'établissement ; que la date limite de remise des offres était fixée au 26 mai 2025 à 13h00 ; que la consultation comportait trois lots :

- Lot n° 01 – 2 véhicules neufs de type SUV 4x4 - 5 places Essence-Hybride pour le service de la police municipale
- Lot n° 02 – 1 Véhicule de tourisme d'occasion de type segment B Essence 5 places
- Lot n° 03 – 1 Véhicule d'occasion segment L2H1 type fourgon 4x4 Diesel 3 places

CONSIDÉRANT que trois offres ont été reçues dans les délais impartis pour le Lot n° 03 « 1 Véhicule d'occasion segment L2H1 type fourgon 4x4 Diesel 3 places » : SERVAUTO, SVI74 et SVI74 Mercedes Benz ;

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250717-25-DP028-AR
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

CONSIDERANT qu'aucune de ces trois offres n'est en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de la communauté de communes formulés dans les documents de la consultation ;

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de déclarer les trois offres inappropriées selon les termes de l'article L. 2152-4 du code de la commande publique ; que, par suite, la procédure pour le lot n°03 est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de déclarer inappropriées, en application de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique, les offres de SERVAUTO, SVI74 et SVI74 Mercedes Benz, au motif qu'elles ne sont manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.

ARTICLE 2 : de déclarer sans suite le lot n° 03 « 1 Véhicule d'occasion segment L2H1 type fourgon 4x4 Diesel 3 places », conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, pour cause d'infructuosité.

ARTICLE 3 : de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément aux articles L. 2122-1 et R. 2122-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 4 : de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le

17 JUL. 2025

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :
Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,
Patrick PERREARD

